

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maintien Question écrite n° 18164

Texte de la question

M. Jacques Kossowski appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les graves affrontements qui se sont déroulés à la mi-juin à Marseille. La presse a relaté abondamment le comportement inadmissible des hooligans anglais. En revanche, il a été très peu fait écho des agissements de nombreux jeunes français ou étrangers venus de différents quartiers de la ville. Ces derniers se sont livrés, semble-t-il, à des pillages en masse et à des agressions physiques. D'autre part, il est étonnant que des ordres n'aient pas été donnés aux CRS pour qu'ils interviennent rapidement avant que ne s'instaure en ville un véritable climat insurrectionnel. Il lui demande donc de lui faire un point précis sur les événements qui se sont déroulés, notamment les 14 et 15 juin dernier, à Marseille et sur les conditions d'intervention des forces de police.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les affrontements qui se sont déroulés à la mi-juin à Marseille à l'occasion du match Angleterre-Tunisie dans le cadre de la coupe du monde de football. Les premiers incidents étaient provoqués, le dimanche 14 juin après-midi, par des supporters anglais prenant à partie des supporters tunisiens sur le Vieux-Port. Dans la soirée, de jeunes Marseillais voulaient réagir contre ce qu'ils ressentaient comme une agression ; des échauffourées survenaient dans le centre-ville, entraînant des interventions des différentes unités des forces de police qui y mettaient momentanément fin. Au cours de la nuit, des supporters virulents jetaient des projectiles divers sur les forces de police. Le 15 juin, jour du match Angleterre-Tunisie, de nouveaux incidents survenaient à 15 h 15 sur la plage du Prado où le match était retransmis sur écran géant. Les forces de police intervenaient et rétablissaient l'ordre à 15 h 30. Après le match, à partir de 17 h 30, 200 jeunes des cités et du centre-ville se regroupaient au Vieux-Port et à la Canebière, à la recherche de supporters anglais. Si la majorité de ceux-ci avait été encadrée et regroupée à la gare Saint-Charles avant leur départ, quelques groupes de Britanniques étaient pris à partie. Les forces de police intervinrent alors pour les protéger. Le bilan de ces deux journées s'établit comme suit : 22 magasins endommagés, dont 6 ont fait l'objet de vols, 18 débits de boissons ou restaurants ont été dégradés. Le pillage de ces commerces a été évité grâce, principalement, aux interpellations effectuées par les brigades anticriminalité. Par ailleurs, un véhicule a été retourné sur la chaussée. 84 manifestants ont été blessés dont 23 hospitalisés, 4 policiers ont été blessés, dont un assez grièvement. 48 Britanniques, 4 Tunisiens et 54 Français ont été interpellés, 14 Anglais ont été condamnés à la prison ferme pour une durée allant de 1 à 4 mois, avec interdiction du territoire français de 1 à 2 ans. Un Tunisien a été expulsé ; 9 Français ont été condamnés à 1 à mois de prison ferme. Les procédures dressées à l'encontre des autres mis en cause sont en cours. Qu'il s'agisse donc de la plage du Prado ou du centre-ville, les forces sont à chaque fois intervenues avec la diligence et la mesure qui s'imposaient dans un pareil contexte. Les responsables des forces de l'ordre ont toujours eu pour souci, dans leurs instructions et leurs ordres, d'adapter le dispositif et les moyens afin de neutraliser et d'interpeller des fauteurs de troubles très mobiles, sans pour autant faire courir des risques à la foule nombreuse et festive au milieu de laquelle ils étaient amenés à évoluer.

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE18164

Données clés

Auteur : M. Jacques Kossowski

Circonscription: Hauts-de-Seine (3e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 18164

Rubrique : Ordre public Ministère interrogé : intérieur Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 août 1998, page 4389 **Réponse publiée le :** 28 septembre 1998, page 5327